



L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le vingt-et-un juillet, s'est réuni à la Salle polyvalente F. CHENEVAL-PALLUD sous la présidence de M. Pascal Pochat-Baron, Maire.

Présents : Pochat-Baron Pascal, Maire ;

Adjoint au Maire : BOCHATON Maryse, CHENEVAL Jean-Pierre, GOY Francis, GRILLET Corinne, LABAYE Josette, SECCO Laëtitia, VALENTIN Pierre, VIGNY Gérald

Conseillers municipaux : CAMUS Isabelle, CHARBONNIER Virginie, CHEMINAL Joëlle, GAVARD-PERRET Alexandre, GERNAIS Benjamin, MACHERAT Martial, MILESI Gérard, MOENNE Monique, PELLET Sébastien, STAROPOLI Michel, VAUR Florence

Absents représentés : Pouvoir de DEVESA Marie à Pochat-Baron Pascal ; de LAOUFI Nadia à VIGNY Gérald ; de LAVERRIERE Magali à PELLET Sébastien ; PAGNOD Pascale à VIGNY Gérald ; de PILLET Isabelle à MACHERAT Martial ;

Absents excusés : CENCI Antoine, ROCHAT Virgile

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Madame Monique MOENNE est élue secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 27
Présents : 20
Représentés : 5
Voitants : 25
Absents : 2

Délibération n° D2022_068 – ADMINISTRATION GENERALE

Mise à jour du règlement intérieur du restaurant scolaire et de la pause méridienne

Par délibération n°2021_030 du 6 mai 2021, le Conseil Municipal a validé une mise à jour du règlement intérieur du restaurant scolaire et de la pause méridienne.

Suite à une augmentation des comportements difficiles et de l'indiscipline, il est proposé de renforcer certaines mesures de remédiation.

Il est également proposé de renforcer les pénalités pour les inscriptions hors délais et les oublis d'inscription.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **VALIDE** le règlement intérieur du restaurant scolaire et de la pause méridienne, tel que joint en annexe, qui sera effectif dès la rentrée scolaire 2022-2023

VOTE	POUR	25
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

Ainsi fait été délibéré

Les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour Extrait conforme

Le Maire,

Pascal Pochat-Baron

La secrétaire de séance

Monique Moenne

Certifié exécutoire

Télétransmission sous-préfecture le 01/08/2022

Publication en ligne le 03/08/2022

Pour le Maire et par délégation,

La Directrice Générale des Services

Pascale Grandgirard